

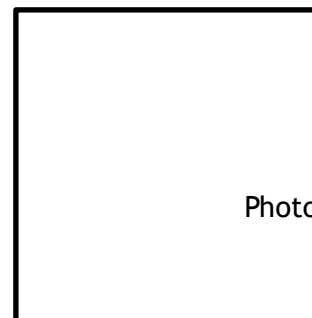
NOM

PRENOM

N° de licence

Grade actuel

Adresse mail



Savate Boxe Française

Espace Pierre de Coubertin

Rue des sports

35370 Argentré du Plessis

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

(A remplir lisiblement)

NOM - PRENOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE

CODE POSTAL - VILLE

TELEPHONE

MAIL

NOMS ET PRENOMS DES RESPONSABLES LEGAUX SI LE LICENCIÉ EST MINEUR

.....

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Autorisation à l'image (photos ou vidéos)

L'AS Boules de Cuir a pour objectif la pratique de la Boxe Française Savate ainsi que le développement de liens d'amitié et de solidarité entre les adhérents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

- Le club est une association sportive régie par la loi de 1901, dirigée par un Comité directeur et affiliée à la Fédération Française. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur.
- Toute personne désirant s'inscrire au Club devra, soit un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française de moins de deux mois, soit le questionnaire santé rempli. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.
- L'adhésion ne sera effective qu'après fourniture du dossier complet, du règlement et de la cotisation par l'Association. Un code sera donné pour le téléchargement des licences. Les cotisations seront réglées impérativement lors des premières séances en fonction du mode de règlement choisi, tout forfait commencé étant dû.
- En cas de force majeure (déménagement, contre-indication médicale etc.) non connu de l'adhérent au moment de l'adhésion, des remboursements pourront être effectués. Ces cas seront soumis pour examen au Conseil d'Administration qui statuera au cas par cas.
- Le montant des cotisations est fixé chaque année après approbation par le Conseil d'Administration.
- La licence, le certificat médical (ou QS) sont obligatoires et devront être renouvelés chaque saison. La présentation de la licence peut être exigée à chaque séance par les dirigeants du club.
- L'accès à la salle de Savate Boxe Française et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres de l'Association à jour de leurs cotisations.
- La cotisation est valable du 1^{er} septembre de l'année A au 31 août de l'année A+1 (année sportive). En fonction de la disponibilité des dirigeants ou des enseignants, le club ouvre la saison vers le 15 septembre de l'année sportive.
- Le club ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles.
- Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue adaptée.
- Le port de bijoux, bagues, boucles d'oreilles ... est interdit pendant les cours. Les piercings devront être impérativement protégés.
- **Il est rappelé aux parents que les adhérents mineurs, doivent être présents à l'intérieur de la salle (espace de pratique) pendant toute la durée de la séance. Tout mineur laissé sur le parking, ou sortant de la salle à l'insu des encadrants, est sous la responsabilité des parents.**
- **Pour les mineurs pris à vadrouiller dans les couloirs ou restant dans les vestiaires pendant la séance, pourront-être sanctionnés. Le cas échéant, les parents seront directement prévenus.**
- **Il n'est pas de la responsabilité des moniteurs ou des initiateurs de s'assurer de la présence ou non des adhérents.**
- A la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le club (gants, protection, etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle de boxe et dans les vestiaires. Les locaux, installations et matériels mis à disposition des adhérents doivent être respectés. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée. **Les adhérents s'obligent à respecter les règles de la salle.**
- L'absence d'enseignant qualifié à une séance peut entraîner l'annulation du cours.
- Conformément au Code Fédéral, les protections et tenues pour pratiquer la Savate Boxe Française sont les suivantes :
 - Port de la coquille : obligatoire
 - Port des jambières : obligatoire

- Porte du protège-dents : obligatoire
- Tenue adaptée à la pratique de la BF : obligatoire
- Mitaines ou bandages : conseillé
- Protection de poitrines (femmes) : obligatoire
- Gants personnels : obligatoire
- Le club se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans contrepartie, toute personne qui contreviendrait gravement aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré.

Signature (lu et approuvé)

DOSSIER COMPLET

- **Règlement intérieur : Signé avec la mention lu et approuvé**
- **Les mineurs devront présenter une autorisation parentale**
- **Certificat médical (obligatoire) ou passeport médical à jour : Valide pour la saison 2022-2023 et pour la pratique de la savate boxe française**
- **Tarifs des inscriptions :**

70 € pour la section enfants.

110 € pour les sections Ados-Adultes.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'AS Boules de Cuir

- **1 photo d'identité**
- **Séances saison 2022-2023**

Le mardi : 18h30 à 19h45 séance Loisir et débutants

19h45 à 21h00 séance Compétiteurs et confirmés

Le jeudi : 18h30 à 20h00 groupe enfants (8 - 12 ans)

Le vendredi : 18h30 à 19h45 séance Loisir et débutants
19h45 à 21h00 séance Compétiteurs et confirmés

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

AS BOULES DE CUIR

Renseignements : boules.de.cuir.bf@wanadoo.fr